



Élections des représentant.es au conseil d'institut de l'INSPE

Pour une Formation de qualité des enseignant-e-s et des CPE, de la maternelle à l'université

La réforme de la formation initiale a porté le concours en M2, dégradant ainsi les conditions de formation des étudiant-es : les étudiant-es admis-es en master 2 doivent mener de front la préparation du concours ainsi que celle d'un master, tout en assurant un service d'enseignement (ou d'éducation) pour les étudiant-es alternant-es ou les AED prépro.

Cette réforme ne répond pas à l'ambition d'une formation de qualité pour toutes et tous !

Le ministre fait fi de la grave crise de recrutement que nos métiers connaissent et de la surcharge de travail subie par les étudiant-es et stagiaires :

X L'autonomie des universités se traduit par de fortes disparités entre les masters. Par ailleurs, les INSPE manquent de moyens.

X La mise en responsabilité des étudiants sous contrat entraîne un travail lourd, contraignant et mal rémunéré.

X La mise en responsabilité à temps plein des stagiaires ainsi que la suppression d'une réelle formation pendant l'année de stage dégrade les conditions d'entrée dans le métier.

X Le suivi des stagiaires et leur validation doivent être pensés dans une logique de formation et non d'évaluation. Validation, titularisation, avis du directeur de l'INSPE doivent être cadrés nationalement et basés sur des critères transparents et explicités dès le début de la formation.

✓ La FSU agit pour une autre réforme de la formation qui permette une entrée progressive dans nos métiers, reconnues et revalorisés.

Dans l'immédiat, elle demande le remboursement des frais de déplacements des contractuels-alternants vers leur établissement d'affectation. Ainsi qu'une revalorisation salariale des AED-prépro, des étudiants alternants et des fonctionnaires stagiaire !

**Les 18 et 19
octobre
2022 :**

Votez

**pour élire vos
représentant.es au
conseil de l'INSPE**

En URGENCE : La FSU revendique

Pour toutes et tous :

- ▶ Dans toutes les INSPE, l'augmentation des moyens humains et budgétaires, financés par le Ministère de l'Éducation Nationale

Pour les étudiant-es :

- ▶ Des parcours adaptés pour tou-tes, permettant de préparer les concours dans de bonnes conditions
 - ▶ Des droits d'inscriptions ne dépassant pas ceux du master
- ▶ La mise en place de pré-recrutements dès la L1 et le rétablissement de l'aide spécifique aux étudiant-es se destinant aux métiers de l'enseignement
 - ▶ La création de postes aux concours à hauteur des besoins

Pour les stagiaires :

- ▶ Un temps de service réduit à 1/3 pour suivre une formation au métier
- ▶ Des formations adaptées aux parcours antérieurs, professionnels et universitaires, n'imposant pas l'obtention d'un diplôme déjà obtenu
 - ▶ Le renforcement des équipes pluri-catégorielles de formateurs
 - ▶ Le maintien des sites départementaux
 - ▶ Une formation bilingue pensée, réfléchi, de qualité



Pourquoi choisir la FSU ?

Première fédération syndicale dans l'enseignement, la FSU rassemble des syndicats intervenant du primaire au supérieur.

Elle défend un service public d'éducation de qualité, se donnant l'objectif et les moyens de la réussite de tous.

Elle prône un syndicalisme de lutte, offensif et de proposition, un syndicalisme unitaire, démocratique tourné vers la défense de ses personnels, la transformation de l'école et de la société pour plus de justice, d'égalité et de solidarité.

Au sein du Conseil de l'INSPE, les représentants élus de la FSU porteront ces revendications et veilleront aux conditions de formation et de travail de tou.te.s.

Nos candidats :

JESUS GOSSET Gaëtan -PLC

DUTHOIT Ségolène -PE

CORGNE Gauthier -PLC

MEDO Marie -PE

Les propositions de la FSU pour une autre réforme de la formation

La qualité du système éducatif repose en grande partie sur ses enseignants. Investir dans leur formation est donc une nécessité absolue. La mise en place d'une nouvelle formation qui réponde aux enjeux d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, est une exigence. Elle devra tenir compte du fait que les métiers de l'enseignement sont des métiers de concepteurs, à haute responsabilité sociale, qui nécessitent un même niveau de qualification à tous les échelons du système éducatif.

- **Une formation qui s'inscrit dans la durée** depuis la licence jusqu'au master, avec une entrée progressive dans le métier et une formation continue tout au long de la carrière.
- **Des aides pour financer et permettre de faire des études dans de bonnes conditions :** allocations d'autonomie, dispositifs de prérecrutements...
- **Des moyens fléchés spécifiques** pour garantir des formations de qualité, renforcer les équipes pluricatégorielles de formateurs, maintenir les centres départementaux
- **Une formation initiale intégrée, et progressive** articulant les dimensions scientifiques, professionnelles, théoriques et pratiques ancrées dans la recherche, en lien avec des stages formateurs, permettant d'appréhender les différentes facettes du métier.
- **Un cadrage de la formation** inscrit dans la loi assurant un niveau et des contenus de formation identiques sur tout le territoire.
- **Des modules de préprofessionnalisation** proposés dès la licence permettant d'appréhender la façon dont se sont construits les savoirs et de s'orienter.
- **Des formations adossées à la recherche** prenant en compte les derniers éléments de celle-ci.
- **Une entrée progressive dans le métier** par l'affectation des alternants et des stagiaires en surnombre sur le service du tuteur.

Les 18 et 19 octobre, VOTEZ

